Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 38

Artikel: [Sur l'Estafette]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-178162

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et chautà lé valet et lé fellié dau veladzo, au bein lau bailli na tropa d'étius. Nion n'ousâvé sé rebiffa, se bein que soce gravâve bounadrai lé zépau, que bein soveint n'an pas mé que lau fo po s'outa la fan et pahi lo bri.

Mon névau Pierro ne voliu pas satisfére lé valet que l'avion taxa à dix étius; lau de que l'amavé mî lé bailli ai pouro qu'ein avian mé fauta qué leur. Lé valet djuraran per ti lé diablio que sarian prau lo fére pahi coumein lé z'otro. La premira né, sein san z'alla dépéci na poucheinta baragne que séparave ion de sé tran dé la granta tzerraire, et la repliantaran au bi maitein dau tzan et pu aguelhîran la delésa au fin coutzet d'on nohî. La né d'apri, mé luron trésiran to son tzenévo, et sénaran dei favioulé à la pliaice. Lo deceindo né l'an prei sa tserri, et qnan l'on zu démontahie, lan porta breka apri breka su la louie (galerie); lé borri et lé z'appliai, lé z'an clioula su la fraîta dau tai. Lo pouro Pierro fut d'obedzi dé lau livra lé dix étius la demeindze.

Lo Tsatélain n'avai pas budzi canbin savai tota la manigance; mâ reculâvé po mi chautà. Quan lé valet voliuran ribota avoué lé zétius dé Pierro, lau dese : addan montra mé vei dein noutron coutumié la loi que vo baillié lo drai dé taxa lé dzein que sé mârian? Ne répondiran pas lo mot. Vo tigno ti por dei laré dit lo Tsatélain, vo z'alla reindré lé zétius; bouta lé ice et que dou dé vo lé reportan à Pierro. Lei allaran et revinre asse tou desein que n'avai pas voliu lé repreindre, et que le baillivé ai pouro. Vouaiquie un brav'hommo, fe lo Tsatélain que vau mè à lli to solé que vo ti enseimblio; ebein! bouta z'ein atan por voutra porchon et cein fara cinquanta fliorin, et que lé dou mîmo lé portan to lodrai au menistre por lé distribua entré lé pourro de la perperrotze. Quan furan revenu, lo Tsatélain lau de : accutadé mé. Lo tzenévo que vo z'ai tré a êta estima sa t'étuis; vo condanno a atzeta à la féna dé Pierro na demi dozanna de tzemise dé balla et bouna teila dé ménadze. Oreindrai, valet, veni ti avoué mé et se i-en à ion que ne vîgné pas, lo meto ein preson por trei dzo. Lé mena au tzan de Pierro. Ora, einfan! rebouta gailla la delésa io l'étai et tzouhi dé la bresi. Falliu obéi. Toté lé fémallé et ti lé z'einfans dau veladzo corressan apri leur en fasein dai recaffaie. Quan to fu bein envoua, lau dese : su contein de vo; vo z'ai refé dé dzo ce que vo z'avia gâta de né; mâ vo décliaro que se du houai on fa lo meindro tor à Pierro vo reindo ti cauchon le z'on por lé z'otro et que vo la lai pahierai et à mé assebin. Vo z'atteindo au premi que sé mariéra. Monsu lo Tsatelain, dit lo plie villio dei valet, vo no z'ai mena trau dru. Kaise té, te dio, tserpifou! lei fe lo Tsatelain, que vin-to mé piorna? lé té qu'a eintserraihî ti stau galabontein; t'î adé lo premi po féré la metzance et lo derrai quan fo féré oquié dé bon. Valet! vo paude vo reteri; et profitadé dé la leçon; me mouso que lé prau bouna et que le vo fara veni l'échein por n'otro iadzo.

Du lors ia bein z'u dei z'épau dein noutron veladzo; sliau quan voliu féré dansi, l'an fai; sliau que n'an pas voliu, lé valet n'an pas budzi.

La Confrérie des Vignerons, dit l'*Observateur du Léman,* a fait vendre aux enchères publiques, dans le hangard derrière la douane, un certain nombre d'attributs et d'objets qui ont servi pour les décors de la fête. Les amateurs étaient nombreux, malgré la pluie, et comme chacun tenait à emporter un souvenir de la brillante fête, les thyrses, les tambourins, les houlettes, les gourdes, les seilles, les brantes et autres outils aratoires ont été enlevés rapidement. Le char de Bacchus s'est vendu fr. 500, prix que nous estimons être très-inférieur à la valeur réelle de la richesse des décors et du travail qu'il a coûté. Ceux de Cérès et Palès sont encore à vendre.

Nous avons remarqué un certain nombre de hallebardes avec sabres et ceinturons invendus, les magnifiques corbeilles de fruits et de fleurs, portés en tête de chaque troupe, les toiles aux écussons des communes des districts voisins, la grappe de Canaan véritable œuvre d'artiste.

La Confrérie se propose de faire de nouvelles mises, mardi prochain, 22 courant.

L'*Estaffette,* qui a la prétention de donner des leçons à chacun, paraît avoir été très sensible à la réponse que nous lui avons adressée samedi dernier. Elle nous consacre encore quelques lignes tirées par les cheveux qui trahissent un secret dépit, un singulier embarras. Battue sur tous les points et ne sachant que dire, elle ne trouve d'autre moyen de sortir de cette impasse qu'en narguant nos articles qu'elle a l'air de regarder en pitié, seule ressource de ceux qui sont à bout d'arguments. Cette plume distinguée a cru faire merveille en nous lançant des banalités de cette force, répétées à satiété:

« Pauvre *Conteur*, qu'es-tu donc devenu? »

Puis, appelant l'attention sur notre précédent numéro, elle dit encore: « Nous nous en rapportons au verdict de quiconque ne confond pas l'esprit avec la *goguenardise.* » Aimable *Estaffette!* si tu veux nous gratifier de tes élucubrations, fais-le du moins en bon français, dis : *goguenarderie.* Prends la peine, pour ne pas tronquer les mots, ou d'ouvrir ton dictionnaire ou de retourner à l'école.

Enfin, lecteurs, pour mieux juger de la valeur de sa réponse, lisez-la, si toutefois vous pouvez la retrouver au milieu de tous les contes bleus que la petite commère vous à servis durant la huitaine, et si cette feuille éphémère, qui disparaît assez rapidement de la scène, n'est pas déjà allée où vont bien des choses. Cependant vous avez encore la chance de retrouver celle du 12 courant collée à quelque vieille fenêtre, car, nous le remarquons depuis longtemps, on remplace volontiers les vitres cassées avec l'*Estaffette.* C'est là sa glorieuse destinée....

Et malgré ce qui vient d'être dit, nous n'en voulons pas à cette pauvre feuille : dans cette polémique comme dans

la carrière qu'elle s'est faite, elle est plus à plaindre qu'à blâmer!

Nous terminons ainsi cette discussion, déjà trop longue, laissant à l'*Estaffette* le soin de la continuer, dans le style et le genre qui la caractérisent, si cela peut lui offrir la plus légère consolation.

La pension.

La *pension*. — C'est un de ces mots de notre langue que l'on peut interpréter de bien des manières: Pour le bambin, élevé sous le toit paternel, c'est le fantôme que ses parents lui font entrevoir, aux jours de désobéissance, dans un avenir plus ou moins éloigné! — Pour les tuteurs, c'est un agréable moyen de se décharger pendant quelques années de la surveillance de leurs pupilles, moyennant finance perçue sur l'avoir de ces derniers confiés à leurs bons soins. — Pour les petits *choux*, les petits *chéris*, qui ont à la maison une grand'maman qui les *cocole*, c'est l'endroit où ils en seront privés; — pour les instituteurs catholiques, c'est souvent un avant-goût du purgatoire; — pour le directeur, c'est un procédé fort simple de faire valoir ses champs de maïs et de pommes de terre; avec le produit des premiers on fait de la *polenta;* avec le produit de tous les deux on nourrit les pensionnaires; on élève sa famille; on met chaque année de côté une somme pour les jours avancés.

Pour les adolescents, c'est l'endroit où l'on les initie, non pas aux saints mystères, mais à la langue germanique et à ses profondeurs (et Dieu sait si elle en a), le tout au moyen d'une infusion de Rüfer et de Hülstett, accompagnée d'une décoction de thèmes, versions, traductions, etc., entremêlés quelquefois de *pensums*. — Thèse générale — c'est l'endroit où le jeune homme passe de l'état de moutard à l'adolescence, c'est l'endroit où il fait en cachette ses premières armes dans l'école du cigare (précisément parce que la règle s'y oppose), c'est l'âge où il devient difficile sur l'article sous-pied, et où il commence à gourmander son tailleur sur la façon de l'habit qu'on vient de lui apporter; c'est l'âge où chaque matin il regarde à son miroir si pendant la nuit quelque poil de barbe n'a pas poussé; il s'intéresse tout particulièrement à cette lacune dans sa physionomie; il s'enquiert s'il n'y a point de baume, point de recette merveilleuse, pour la faire croître; en attendant, lorsque le remouleur, qui est du Montbéliard, arrive, il se précautionne, et pour deux *bocks* lui achète un rasoir, que le vendeur lui garantit fin acier anglais. — C'est aussi l'âge où, d'un regard timide encore, il suit les robes blanches, bleues ou roses des jeunes filles prenant leurs ébats dans la prairie.

Pour les artisans de l'endroit, la pension est une vache à lait qui les nourrit à qui mieux mieux; aussi dans l'endroit y a-t-il généralement peu de gens maigres.

AZELINE.

On annonce de toutes parts que la société du gaz de Vevey se propose d'éclairer Montreux et toutes les villas qui émaillent les rives du lac de Vevey à Villeneuve. Il nous semble qu'avant de pousser si loin son action, la société pourrait commencer par éclairer.... la gare de Vevey, moins bien dotée à cet égard que sa sœur de Bex.

On nous écrit de Payerne:

« Vous avez inséré dans le n° 35 du *Conteur* la copie d'une lettre que Louis de Bourbon, prince de Condé, écrivit en 1562 à Jean Mestral, avoyer de Payerne, lettre relative aux affaires de religion de cette époque là; et vous exprimez le désir d'avoir quelques renseignements sur les circonstances qui ont dicté cette lettre. Il est probable que plusieurs circonstances y ont concouru, mais je ne puis que vous en citer une: Dans sa lettre, le Prince de Condé parle d'un M. d'Erlach, alors avoyer de Berne, et comme cette famille avait ordinairement quelqu'un de ses membres au service de France, il est fort possible que celui dont la lettre fait mention fut un proche parent de la Demoiselle d'Erlach qui avait épousé le fils de l'avoyer Mestral, et que, se trouvant en France, et en rapport avec le Prince de Condé, celui-ci lui ait confié une mission pour l'avoyer de Payerne. »

On lit dans l'*International* les lignes suivantes qui méritent confirmation:

« Il est réellement étonnant de voir surgir si peu de cas d'empoisonnement en Angleterre quand on songe au manque de surveillance dont on entoure la vente des substances dangereuses. Une pauvre femme de Glasgow se présentait l'autre jour chez un herboriste pour acheter de la crème de tartre et de magnésie. Au lieu de cette dernière, elle reçut de l'arsenic qui manqua l'empoisonner ainsi que sa petite fille, âgée de cinq ans. Le plus curieux de l'affaire, c'est que l'herboriste, mis en état d'arrestation, avoua que depuis quatre ans il avait toujours pris l'arsenic pour de la magnésie, et qu'il pouvait dans ce laps de temps, en avoir vendu deux livres.

Que de victimes il a dû faire! »

Un tiré impérial à Compiègne.

(Suite.)

Pour préparer un tiré on prend les dispositions suivantes:

S'il existe beaucoup de terriers, on les fait fureter à blanc par les gardes pendant deux ou trois jours; on les bouche avec soin. C'est le seul moyen de jouir du lapin, sans lequel il n'y a pas de belles chasses ni de chasses amusantes. Les lapins sont à un tiré ce que sont les danseuses ordinaires aux premiers sujets; ils composent les hors-d'œuvres d'un grand dîner. Le jour de la chasse, dès le matin, on fait des battues préparatoires en dehors du tiré pour y faire rentrer le gibier; il est parfois indispen-